

**LYCEE POLYVALENT  
JEAN-PIERRE TIMBAUD**  
4, rue Henri Douard  
91220 Brétigny-sur-Orge  
Tél.01.60.85.50.00  
Fax. 01.60.85.50.50



**Club Sportif de Brétigny Football**  
6, rue de Leuville  
91220 Brétigny-sur-Orge  
Tél.01.60.84.39.54

# **SECTION SPORTIVE SCOLAIRE**

# *football*

**DU LYCÉE JEAN-PIERRE TIMBAUD  
ET DU  
C.S. BRETIGNY FOOTBALL**

**PARTENAIRE OFFICIEL  
DE L'A.J. AUXERRE**



*A été 4ème meilleur club de jeunes en France  
Plusieurs fois meilleur club formateur d'Ile de France  
Meilleur club de jeunes en Essonne depuis 20 ans  
Dispose d'une section sportive football unique avec  
Internat au Lycée Jean Pierre-Timbaud*

# DOSSIER DE CANDIDATURE CS BRETIGNY FOOTBALL SAISON 2016 - 2017

## AVANTAGES EXCEPTIONNELS DE LA SECTION

Brétigny est le seul club en Ile-de-France à avoir mis en place une telle structure.

### SON SITE

Lieu de scolarité, lieu d'entraînement, internat (dans un cadre très plaisant) sur le même site.

### SON ENCADREMENT SPORTIF ET PEDAGOGIQUE

Les séances et programmes d'entraînement sont élaborés, préparés et animés par :

- Des entraîneurs diplômés d'état.
- Des professeurs d'éducation physique et sportive

### SON CENTRE D'ENTRAINEMENT

Un complexe sportif totalement adapté, idéal à la pratique régulière et intensive du football

### INFRASTRUCTURES NEUVES



- 12 grands vestiaires
- 2 nouveaux terrains synthétiques (dernière génération)
- Terrains en herbe
- Terrain en schiste
- Eclairage pour match officiel
- Gymnase
- Piste d'athlétisme

## AUTRES POINTS FORTS

- 4 à 5 entraînements par semaine
- Entraînement spécifique au poste
- Suivi médical (kinésithérapeute) et tests médicaux possibles pour sportif de haut niveau à Marcoussis (Centre Technique National du Rugby)
- 100% de réussite au baccalauréat 4 années de suite
- possibilité également pour la progression du joueur d'évoluer dans une catégorie supérieure (sur classement possible)

Niveau de compétition du club : possibilité d'évoluer au plus haut niveau dans chaque catégorie.

Réputation du club : résultats et structure exceptionnels, en 23 ans plus de 80 joueurs issus de la formation du club sont devenus professionnels.

# **MODALITES D'INTEGRATION DANS LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE**

## **1. DETECTION SPORTIVE**

Elle peut se faire en Seconde, Première ou Terminale. Les critères de sélection sont :

### **Les compétences sportives**

1. Le CS Brétigny Football étudie les dossiers.
2. Les élèves dont les dossiers ont retenu l'attention du CS Brétigny Football sont convoqués aux tests sportifs.
3. Une présélection sportive est établie en fonction de l'évaluation sportive et des résultats obtenus aux tests.

## **2. EXAMEN DU DOSSIER SCOLAIRE**

Les classes d'accueil des élèves de la section sportive scolaire au sein du lycée Jean-Pierre Timbaud sont les suivantes :

- Seconde générale et Technologique
- 1ere ES-S-STMG
- Terminales ES-S-STMG Ressources Humaines et Communication
- Emploi du temps aménagé
- Elèves en études encadrés par des professeurs et des assistants d'éducatifs

C'est une Commission mixte comprenant des professeurs, un CPE et les responsables du Club, présidée par le Chef d'établissement du lycée, qui décide de l'affectation en section sportive scolaire, après examen du dossier et en tenant compte :

- de la présélection établie par le club sportif

-des résultats scolaires

-du comportement de l'élève

-de sa motivation

- de l'avis motivé du chef d'établissement d'origine

A l'issue de cette commission, qui aura lieu le 31 mai 2016, l'élève et sa famille sont informés de l'avis porté par la commission sur la demande.

## **3. DECISION DU CONSEIL DE CLASSE DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE**

Au 3ème trimestre, dès l'issue du conseil de classe, l'élève et sa famille devront fournir au lycée le document attestant de son passage dans la classe supérieure (bulletin trimestriel, fiche dialogue d'orientation...)

#### 4. AFFECTATION

Pour que l'élève soit définitivement affecté dans la section sportive du lycée Jean-Pierre Timbaud, il y a deux cas de figure :

1. Pour l'affectation en 1ère et en Terminale ES et S :  
C'est l'établissement qui inscrit l'élève dans la section sportive scolaire.
2. Pour l'affectation en Seconde générale et technologique et en 1ère STMG  
Cette affectation doit se faire dans le cadre des procédures d'orientation AFFELNET (Voir remarque importante ci-dessous).

N.B : DANS LE CADRE DE CETTE PROCEDURE D'ORIENTATION, L'ELEVE DOIT DEMANDER L'AFFECTATION DANS SON LYCEE DE SECTEUR. (EN AUCUN CAS L'ELEVE NE DOIT DEMANDER DANS SES VŒUX LE LYCEE JEAN-PIERRE TIMBAUD).

Si le dossier de l'élève a été retenu par la Commission mixte, dès réception de la décision du conseil de classe du 3ème trimestre, c'est le lycée Jean-Pierre TIMBAUD qui se chargera de transmettre aux services départementaux la liste des élèves à intégrer dans la procédure AFFELNET en vue de leur affectation dans l'établissement.

L'attention des candidats et de leurs parents est attirée sur le fait que l'appartenance à une telle section impose à l'élève un investissement sportif et intellectuel important. Il ne s'agit en aucun cas, d'une classe à programmes allégés. Il faut par ailleurs noter qu'un redoublement peut entraîner l'exclusion de la section sportive et contraindre l'élève à rejoindre son lycée de secteur.

A la fin de chaque année scolaire, un bilan sur la scolarité, le comportement et le niveau sportif est effectué et peut remettre en cause l'inscription de l'élève l'année suivante.

L'admission dans la section sportive scolaire est un engagement pour une année scolaire complète.

La démission d'un élève du club sportif de Brétigny football entraîne pour celui-ci l'exclusion de la section sportive et de l'internat.

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- CONCERNANT L'INSCRIPTION AU LYCEE :

- Frais de scolarité obligatoires (Tarifs 2015 – 2016)
  - Hébergement à l'internat : 205.92 euros par an
  - petit déjeuner : 1.39 euros
  - déjeuner : 3.91 euros
  - diner : 3.76 euros
  - adhésion à l'association sportive : 25 euros
  - adhésion au foyer socio-éducatif : 20 euros
- Le versement de l'hébergement, de l'adhésion à l'association sportive et au foyer socio-éducatif se fait au moment de l'inscription.
- Une assurance individuelle couvrant les risques extrascolaires devra être souscrite pour l'élève. L'attestation sera demandée en début d'année.

### **Les élèves admis à la section intègrent obligatoirement le Club Sportif de Brétigny Football**

- CONCERNANT LE CLUB SPORTIF

Montant de l'inscription :

- la cotisation est de 260 euros pour les joueurs licenciés au club du CS Brétigny football lors de la saison 2015-2016.
  - la cotisation est de 350 euros pour les joueurs licenciés dans un autre club que le CS Brétigny football lors de la saison 2015-2016.
- Le versement de la cotisation s'effectue au moment de l'inscription (La date de celle-ci sera donnée par le responsable).

## EPREUVES SPORTIVES

**Les élèves dont les dossiers de candidatures auront été retenus recevront une convocation, pour passer les épreuves sportives sélections qui se dérouleront au stade Auguste-Delaune, rue Henry-Douard à Brétigny-sur-Orge.**

**PREMIER TOUR  
Le Mercredi 11 mai 2016  
Rendez-vous à 9h30**

**SECOND TOUR  
Le Mercredi 25 mai 2016  
Rendez-vous à 9H30**

# **CONSTITUTION DU DOSSIER pour la participation aux détections.**

**Le dossier devra impérativement comprendre les documents suivants, intégralement remplis et signés.**

1. Fiche de renseignements dûment remplie (recto-verso)
2. Photocopies des bulletins scolaires de l'année 2014/2015, du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre de l'année en cours (2015/2016). Le bulletin du 3<sup>e</sup> trimestre devra être fourni dès réception après le conseil de juin.
3. Lettre manuscrite de motivation de l'élève.
4. Certificat médical autorisant à passer les tests sportifs
5. trois enveloppes affranchies au tarif en vigueur au nom et à l'adresse du candidat.
6. Droit d'inscription + repas : 30 euros (Chèques à l'ordre du CSB football, espèce)\*.  
Cette somme ne sera pas remboursée

\*Tous ces frais concernent l'organisation, la participation et l'inscription aux détections.

**LES DOSSIERS INTEGRALEMENT REMPLIS DEVRONT ETRE  
RETOURNES AVANT LE Mercredi 27 avril 2016.**

Le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

CS BRETIGNY FOOTBALL  
Monsieur BODY JOCELYN  
6, rue de Leuville  
91223 BRETIGNY-SUR-ORGE CEDEX

Tél Siège CSB : 01.60.84.39.54

Mail : [csbfootball@orange.fr](mailto:csbfootball@orange.fr)

Tél. Portable Mr BODY : 06.61.89.19.15, le lundi de 17h30 à 19h30 et le mardi de 13h00 à 15h30.

Site internet : [www.csbretignyfootball.fr](http://www.csbretignyfootball.fr)

**N.B : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE !**



